

## **Compte rendu de la rencontre de débriefing avec la société civile sur les résultats du troisième round des négociations entre la Tunisie et l'UE sur l'ALECA**

Tunis, Vendredi 25 janvier 2019

La Présidence du Gouvernement a organisé, vendredi 25 janvier à Tunis, une rencontre de débriefing avec la société civile sur les résultats du troisième round des négociations entre la Tunisie et l'UE sur l'ALECA tenu à Bruxelles du 10 au 14 décembre 2018 .

La rencontre a aussi permis la présentation de la méthodologie de travail en commun pour la préparation de ces négociations lors de la prochaine phase de ce processus-

Notons que cette manifestation a été présidée par M. Hichem Ben Ahmed, Ministre du Transport et Négociateur en Chef de l'ALECA et animée par Mme Fatma Oueslati, Directrice générale de l'UGPO/ALECA et chargée de Mission au Cabinet du Chef du Gouvernement.

Mme Oueslati a rappelé, au début, que cette rencontre de débriefing s'inscrit dans le cadre des séries des rencontres participatives avec la société civile. Elle a déclaré, concernant le 3<sup>ème</sup> round, que la partie tunisienne a adopté une nouvelle démarche en passant de l'échange des informations à l'échange des propositions pratiques. Dans d'autres chapitres elle a informé que la partie européenne a présenté des nouvelles propositions qui seront plus profondément étudiées par la partie tunisienne. La directrice générale de l'UGPO/ALECA a également annoncé que la réunion constitue une occasion pour présenter une proposition d'une méthodologie de travail en commun, avec la société civile, pour la prochaine étape du processus de négociations à propos de l'ALECA.

M. Hichem Ben Ahmed, ministre du transport et négociateur en chef pour l'ALECA a signalé, dans son intervention d'ouverture, que l'équipe de négociation tunisienne a été bien préparée et que ces négociations n'ont comporté aucun engagement de la part de la partie tunisienne. M. Ben Ahmed a remarqué que le rapport conjoint de ce round est publié sur le site de l'ALECA. Il a alors demandé plus d'engagement de la part de la société civile au niveau technique, même dans les détails surtout que la société civile regorge d'experts dans les différents domaines.

Le Chef négociateur a d'autre part signalé que les équipes techniques sont maintenant plus rodées qu'auparavant et qu'elles commencent à atteindre la vitesse de croisière tout en appelant les uns et les autres à faire abstraction de toute dimension passionnelle dans cette phase de négociation. C'est l'intérêt de la Tunisie qui doit primer dans ce cadre, rappelle-t-il, ajoutant qu'il ne faut pas s'alarmer car, en fin des comptes, tout l'accord sera soumis en détails à l'ARP et à ce niveau on peut toujours bloquer ce qu'on ne veut pas accepter.

Le Négociateur en chef est revenu aussi sur la question de la mobilité pour se féliciter de l'avancement des discussions concernant la mobilité des professionnels notamment en rapport avec la fourniture des services-

Mme Oueslati a présenté ensuite les principaux résultats de ce 3<sup>ème</sup> round et a précisé que les membres de l'équipe de négociateurs tunisiens tenaient chaque fois à introduire et à rappeler les principes de l'asymétrie et de la progressivité dans tout chapitre abordé. Les membres ont été, précise-t-elle, prudents dans leurs propositions et n'ont pas dépassé les engagements déjà pris par l'Etat tunisien dans d'autres accords ou par rapport à ce qui existe d'ores et déjà dans le droit tunisien. Les négociateurs tunisiens, a ajouté Mme Oueslati, ont tenu compte de l'avancement des études en cours se gardant de proposer quoi que ce soit dans les chapitres ou les études qui ne sont pas finalisés. Les négociateurs ont également insisté sur l'importance de la participation de la société civile et ont tenu à inscrire ce principe dans les négociations.

Mme Oueslati a également annoncé que les réunions intersessions entre les experts tunisiens et européens vont continuer pour préparer le prochain round et ces réunions concernent notamment les chapitres suivants :

- Services et investissements,
- Protection de l'investissement,
- Règlements des différends concernant l'investissement,
- Marchés Publics.

La directrice générale de l'UGPO/ALECA a d'autre part souligné que des questions de nature « horizontale » et centrale seront en outre traitées au niveau politique comme l'appui de l'UE à la Tunisie qui doit être au moins aussi proche des pays similaires ayant signé des traités comme l'ALECA, ou les mesures exceptionnelles qui devront être prises en faveur de la Tunisie dans des secteurs stratégiques , ou encore les questions de l'innovation et de la recherche qui doivent être incluses dans l'accord de l'ALECA , lequel accord ne devant pas avoir seulement un aspect commercial.

Concernant la mobilité, Mme Oueslati a indiqué que le Négociateur en Chef, M. Hichem Ben Ahmed, a tenu à affirmer lors du dernier round, que cette question est économique et de haut niveau et non une question ayant une connotation migratoire. Elle doit alors être traitée dans ce sens.

Mme Oueslati en sa qualité de cheffe du groupe « services et investissements » a précisé que lors des travaux de ce round, la partie tunisienne a avancé des propositions de nouvelles dispositions à introduire dans le texte de ce chapitre, traduisant les principes de l'asymétrie et du différentiel de développement tant au niveau global qu'au niveau sectoriel. D'autres propositions ont concerné les mesures de sauvegarde dans le secteur des services, les différents modes de fourniture des services, les prescriptions...

La question de la fourniture des services à travers le déplacement temporaire des fournisseurs des services a été au centre des discussions lors du dernier round et a couvert également les aspects liés à la reconnaissance mutuelle des qualifications et des diplômes, a indiqué Mme Oueslati.

Les discussions avec la partie européenne sur le chapitre « services et investissement » ont été limitées aux aspects horizontaux et aux aspects liés au rapprochement réglementaire. Les négociateurs tunisiens, a précisé Mme Oueslati, ne pouvaient pas discuter des engagements sectoriels sans consulter au préalable les professionnels et le secteur privé à ce sujet.

La parole fût cédée ensuite aux négociateurs pour présenter les résultats du 3<sup>ème</sup> round. Mme Saloua Hsoumi du ministère du développement et de la coopération internationale et cheffe du groupe « protection des investissements », a précisé que le chapitre de la protection des investissements sera concerné par un traité à part. Ceci résulte du fait que l'UE n'est habilitée à négocier que les questions commerciales tandis que tout ce qui concerne la réglementation des investissements est du ressort des Etats membres. Ainsi un traité spécial sur l'investissement sera négocié avec la Tunisie et soumis pour approbation aux parlements tunisien et européen ultérieurement.

L'intervenante a indiqué que les questions de la protection des investissements ne partent pas de rien et que la Tunisie a déjà signé plus de 20 accords avec l'UE. L'ALECA va constituer une occasion permettant à la Tunisie de revoir ces accords afin de les améliorer. Il est d'autre part notoire aujourd'hui qu'avec l'évolution dans ce domaine au niveau mondial, on se rend compte de l'existence d'un déséquilibre en faveur des investisseurs et au détriment des Etats. L'intervenante a ajouté que les négociateurs tunisiens travaillent à introduire des aspects défendant les intérêts du pays surtout en matière de règlement des différends. A ce propos, la partie européenne a proposé une nouvelle offre qui est examinée par la Tunisie.

Mme Raoudha Sammoudi, du ministère de la Justice, et cheffe du sous-groupe « règlement des différends » a indiqué pour sa part que la question du règlement des différends a évolué selon des nouveaux modèles et qu'une nouvelle génération comportant des tribunaux permanents dans lesquels siègent des juges tunisiens et européens et des juges de pays tiers va primer. La nouvelle génération permettra également des recours en appel pour certains cas avec un renforcement de la transparence à tous les niveaux. La partie tunisienne a demandé plus de temps afin de mieux étudier la question et avoir une position claire là-dessus.

M. Youssef Trifa, Chef du cabinet du Ministre du commerce est revenu, dans son intervention, sur la question de savoir si l'ALECA est une opportunité ou un risque. Pour l'intervenant, la société civile a un rôle crucial à ce niveau afin d'aider les négociateurs et les alerter sur les risques contenus dans les propositions à examiner. Il a rappelé que dans son essence l'ALECA est un accord commercial et que son département est hautement concerné. Il a rappelé que l'étude d'impact de l'accord d'association de 1995 a été lancée et sera finalisée en juin 2019, en ajoutant qu'une première réunion du ministère du commerce avec la société civile est prévue prochainement dans le cadre du suivi de cette étude d'impact.

Mme Dorra Borji Selmi, du ministère du commerce et cheffe du groupe « Instruments de Défense commerciale » a indiqué, en prenant la parole, que concernant les instruments de défense commerciale, l'UE a proposé, lors du dernier round, un texte d'un nouveau chapitre qui se base sur les règles de l'accord de l'OMC. Des contre-propositions tunisiennes ont été présentées pour matérialiser les principes de l'asymétrie, pour les mesures de sauvegarde de l'agriculture et les mesures bilatérales. Mme Borji Selmi a également indiqué que la partie tunisienne a proposé la

création d'un comité d'appui pour les mesures de sauvegarde et a insisté pour l'introduction des mesures spéciales pour le secteur agricole avec l'établissement des seuils d'importation quand c'est nécessaire.

M. Nabil Hamdi, du ministère des affaires locales et de l'environnement et chef du groupe « Commerce et Développement Durable », a déclaré que lors du dernier round, on est passé à l'étape de présentation des propositions tunisiennes concernant le développement durable. Ces propositions englobent le transfert de technologie, la reconnaissance des labels tunisiens, la coopération européenne pour la mise en place de l'économie circulaire, pour les énergies renouvelables, et pour la gestion des déchets. M. Hamdi a ajouté que la Tunisie a insisté sur le respect des lois telles que définies par le BIT et sur l'égalité des chances afin d'avoir les mêmes exigences pour la mobilité, la recherche et le transfert des technologies.

M. Abdeladhim Guesmi, directeur général de la planification et des études agricoles au ministère de l'agriculture et chef du groupe « Libéralisation des échanges agricoles », a pour sa part déclaré que la Tunisie a dès le départ des négociations informé l'UE que les mesures d'accompagnement pour l'agriculture sont un préalable pour tout le processus de l'ALECA. Il a ajouté que la Tunisie tient compte d'une totale asymétrie pour le chapitre de l'agriculture, des droits de douane pour les produits agricoles, de la révision du calendrier des exportations et des importations agricoles imposé par l'UE, de la mise en place des listes négatives des produits à ne pas libéraliser et enfin des contingents de certains produits.

Pour M. Guesmi, les divergences entre la Tunisie et le partenaire européen concernent en ce moment la durée de la période de transition ainsi que les droits de base pour les négociations-

M. Mohamed Ben Jomaa, du ministère de l'agriculture et co chef du groupe « Mesures sanitaires et phyto sanitaires » a axé son intervention sur le chapitre SPS et a remarqué que la Tunisie applique d'ores et déjà la majorité des normes internationales surtout concernant les végétaux. Des problèmes dans l'application se sont cependant manifestés et sont suivis par l'UE. L'intervenant a pointé particulièrement le problème de nos laboratoires qu'il faut mettre à niveau afin d'atteindre la reconnaissance internationale, ce qui pourrait handicaper l'application par la Tunisie des normes internationales dans le domaine SPS

M. Faiçal Hamani, du ministère de l'agriculture et co chef du même groupe « SPS », est intervenu pour rappeler d'abord que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) existent déjà dans l'accord OMC signé par la Tunisie. Il a remarqué qu'en la matière, la réglementation en Tunisie ne fixe pas les niveaux de responsabilité et que les intervenants sont nombreux (commerce, santé, agriculture, intérieur, pouvoirs locaux et régionaux). L'UE demande, selon M. Hamani, un rapprochement réglementaire avec l'acquis communautaire et la partie tunisienne demande un engagement fort de l'UE par rapport aux coûts de la conformité qui seront supportés par les Tunisiens.

M. Mokhtar Hamdi, de l'INNORPI et chef du groupe « Droits de la propriété intellectuelle » est intervenu à propos des droits intellectuels indiquant que des avancées ont été enregistrées dans ce chapitre, particulièrement au niveau des articles qui se trouvent dans les accords internationaux ou dans le droit tunisien. M. Hamdi a ajouté que les difficultés concernent les brevets des médicaments et les autorisations de mise sur le marché (AMM) parce que les propositions européennes à ce sujet sont difficiles à accepter dans l'état actuel des choses en Tunisie.

Mme Ines Fradi, du ministère de la santé publique et membre de ce même groupe, a confirmé dans son intervention les propos de M. Hamdi et elle a ajouté que nous devons être prudents sur les droits intellectuels particulièrement sur « les secrets des affaires » qui concernent plusieurs industries tunisiennes dont l'industrie des médicaments.

M. Mohamed Abdallah, de la direction générale de la douane et chef du groupe «Facilitation des procédures douanières », est intervenu pour annoncer que lors du dernier round, il y a eu des avancées au niveau de certains articles qui sont incluses déjà dans les accords de l'OMC. La partie tunisienne a demandé la reformulation de certains autres articles dans ce domaine qui concernent les traitements des erreurs administratives et la spécification des préférences.

M. Adnane Zidane, du ministère de l'industrie et des PME et chef du groupe « PME », a remarqué que la proposition européenne, déposée lors du dernier round, ne traite pas des PME dont on a parlé seulement dans le chapitre de la conformité. La Tunisie a déposé une contre proposition que l'UE est en train d'examiner. Pour la Tunisie, la question des PME doit être traitée de manière transversale. Cela touche les aspects de l'internationalisation des PME, de leur compétitivité, de la coopération technique et commerciale, de la collaboration en matière de recherche et d'innovation et enfin la question des clusters des PME.

Mme Hanène Tajouri, du ministère des affaires étrangères a expliqué que depuis octobre 2016, deux accords sur la mobilité (accord sur les facilitations des visas et accord sur la mobilité) sont en cours de négociations. Dans le cadre des synergies créées par les négociations sur l'ALECA, la Tunisie a insisté sur l'effectivité des engagements et sur le fait de mettre les fournisseurs des services tunisiens au même rang que leurs collègues européens. La partie européenne a pris note de cette demande et les mécanismes de son application sont en négociations.

M. Aslan Berjeb, avocat et membre de l'Ordre des avocats tunisiens, a ensuite pris la parole. M. Berjeb a avoué sentir un certain mal être à cause de la méthodologie adoptée. Les résultats de l'étude d'impact de l'AA de 1995 ne seront ainsi connus qu'en juin prochain. Dans l'absence des résultats de cette étude, l'intervenant s'est demandé qu'est-ce qu'on peut proposer à la partie européenne. M. Berjeb considère que la partie tunisienne est dans une posture de « réaction » et non d'action puisque toutes les propositions viennent de l'UE. Pour l'intervenant, la Tunisie manque de vision globale sur l'ALECA et sur ce qu'elle veut de cet accord eu égard à son importance.

M. Bechir Mistiri représentant la CONECT-AGRI a considéré de son côté qu'on est en train de prendre trop de précautions ce qui peut même bloquer les négociations. S'il concède qu'il y a des préalables à établir au sujet de l'agriculture, il attribue ces préalables à l'état de notre agriculture et au fait que beaucoup de nos produits ne sont pas exportables aujourd'hui. L'intervenant appelle à revoir notre façon de produire et l'administration de notre agriculture car pour lui, on ne peut pas avancer dans l'état actuel de l'agriculture.

M. Chiheb Slama, président de la FEDAGRO de l'UTICA, a ensuite pris la parole pour d'abord remercier les négociateurs qui ont présenté les travaux du dernier round et il a fait remarquer ensuite que les dossiers techniques et l'examen des propositions doivent se faire avec les professionnels de chaque secteur. L'intervenant a ensuite signalé que la convergence réglementaire est très importante et très compliquée car nous sommes éloignés de l'acquis communautaire européen. Il a ensuite insisté **sur** la nécessité d'organiser des réunions thématiques pour chaque

secteur et sous secteur, car chaque secteur a ses propres spécificités et ses problèmes sont différents des autres.

L'intervenant suivant a été M. Sadok Rahmouni, de l'ordre des avocats tunisiens qui a de son côté aussi remercié les négociateurs pour leurs présentations mais il a ensuite posé la question de savoir si la partie tunisienne a arrêté une position stratégique. Il est temps, selon l'intervenant, pour que la Tunisie précise une stratégie de complémentarité avec l'UE. Il faut que nous précisions d'abord qu'elle est notre position vis à vis de l'ALECA, ce que nous en voulons. Il faut l'étudier comme a fait le Maroc et ensuite prendre position pour y adhérer ou l'abandonner.

M. Skander Bousnina, de l'ordre des experts comptables tunisiens a pris la parole ensuite pour d'abord appuyer la position défendue par M. Berjeb et pour suggérer qu'on peut avancer de manière plus constructive si les rencontres sont organisées secteur par secteur.

L'intervenant suivant a été M. Karim Daoud, Président du SYNAGRI qui a déclaré que la participation efficace avec le ministère de l'agriculture n'a pas encore eu lieu. Pour M. Daoud, il y a encore des positions dogmatiques à propos de l'ALECA par manque de transparence de la part du gouvernement et le SYNAGRI compte organiser des rencontres régionales partout dans le pays afin de mieux expliquer de quoi s'agit-il. M. Daoud considère que nous n'avons pas encore une vision stratégique de ce qui doit être notre agriculture dans 10 ou 20 ans, alors comment négocier l'ALECA sans avoir défini une vision et une politique agricoles.

M. Foued Gueddich, président de CONECT International est ensuite intervenu pour louer le haut niveau technique et le patriotisme des négociateurs tunisiens. Il a d'autre part insisté sur l'importance de l'huile d'olive tunisienne rappelant l'importance des sommes qu'elle apporte à la Tunisie dans les années difficiles. Il a avoué qu'il sent que nous sommes dans une position de faiblesse par rapport au partenaire européen et pourtant nous pouvons faire valoir beaucoup de secteurs qui sont des atouts dans toute discussion comme les produits agricoles spécifiques tels que l'huile d'olive, les tomates séchées, les dattes, etc.

M. Hichem Ben Ahmed est intervenu pour répondre aux questions des intervenants de la société civile et pour souligner surtout que si effectivement l'UE a plus d'expérience de négociation que la Tunisie, il est apparu lors du 3<sup>ème</sup> round que la partie tunisienne a développé son expertise en la matière.

Pour le Négociateur en Chef de l'ALECA, il est varié que le sujet de cet accord est très politisé et très polémique et c'est ce qui rend les négociateurs plus prudents et plus précis dans leur approche. Pour lui, la société civile demeurera présente dans la détermination et la discussion de tous les aspects horizontaux et les volets politiques qui sont d'une grande importance.

M. Ben Ahmed a rappelé que l'asymétrie induit que chaque avancée dans n'importe quel secteur doit prendre en compte la différence du niveau de développement économique entre la Tunisie et l'UE. Il a ajouté que l'échéancier n'est pas fixé et l'essentiel c'est que le processus a démarré et qu'il continue efficacement sans avoir une date butoir.

En réponse à une question sur la méthodologie de l'accord de l'ALECA et s'il sera global ou sectoriel, M. Ben Ahmed a précisé que l'accord sera évidemment global.

Le Négociateur en chef de l'ALECA a indiqué qu'une nouvelle méthodologie de travail en commun avec la société civile sera présentée lors de cette rencontre et qu'elle est ouverte à toutes les remarques de la société civile.

Mme Fatma Oueslati a procédé ensuite à la présentation de la méthodologie de travail en commun avec la société civile pour la prochaine étape du processus des négociations sur l'ALECA, en annonçant la nouvelle mise en ligne d'une nouvelle version du site de l'ALECA qui comportera des nouvelles rubriques telles que la participation des régions , le calendrier des événements , la participation de la société civile avec la possibilité d'intégrer ses contributions, en plus d'une mise à jour des informations, des études et des statistiques classées selon les chapitres de l'ALECA .

Mme Oueslati a également annoncé l'organisation par les ministères concernés en concertation avec l'UGPO/ALECA des réunions sectorielles avec les différentes organisations professionnelles. Ainsi le ministère de l'agriculture organisera des réunions liées aux chapitres de l'agriculture et aux mesures sanitaires et phytosanitaires avec toutes les parties concernées. Les départements sectoriels intervenant dans les secteurs des services tiendront des réunions avec les organisations professionnelles de leurs secteurs ; il s'agirait particulièrement des ministères en charge du transport, des Tic, du Tourisme des finances... Le ministère en charge de l'industrie organisera des rencontres avec les milieux d'affaires concernant les domaines des TBT, des PME et de l'énergie et d'autres secteurs industriels ; le ministère de la santé rencontrera les professionnels du domaine pharmaceutique pour discuter de la proposition européenne en la matière etc.

D'autre part des réunions mixtes thématiques entre les groupes de travail de l'administration et les panels experts thématiques de la société civile sont également prévues, notamment pour discuter des contributions et des propositions de la société civile qui seront envoyées à l'UGPO/ALECA pour **les** publier sur le site de l'ALECA, comme elles serviront à présenter les résultats des études en cours.

De même d'autres rencontres avec la société civile seront organisées surtout pour discuter des aspects stratégiques et politiques des négociations chaque fois que c'est nécessaire et en tout cas avant et après chaque round des négociations.

En outre la démarche régionale dans ces consultations autour de ces négociations sera poursuivie au cours de la prochaine étape dans d'autres régions du pays à l'instar des régions déjà visitées telles que Zaghouan et à Bizerte.

La directrice générale de l'UGPO/ALECA a fait savoir que les contacts avec les députés de l'ARP notamment les membres du comité parlementaire du suivi du partenariat privilégié se poursuivront

Enfin, un calendrier des réunions avec la société civile pour la prochaine période a été présenté lors de cette rencontre.